

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT REGION GUADELOUPE

000000000000

*** ** ***

AVIS

2ème réunion plénière ordinaire du Conseil Régional de la Guadeloupe de l'année 2023

Vendredi 14 avril 2023- Hôtel de Région

Présenté par Monsieur Félix LUREL

Président

du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :
- Vu la saisine du conseil régional en date du 29 mars 2023, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJA-JT/SA-AL/CR23- 02 portant sur :

Ordre du jour:

- 1- Examen et vote du compte de gestion du payeur régional
- 2- Examen et vote du compte administratif 2022.
- 3- Proposition d'affectation du résultat disponible du compte administratif 2022.
- 4- Examen et vote du projet de budget primitif pour l'exercice 2023
- 5- Questions diverses

Etaient présents :

Mmes: Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Héléna NARAYANIN, Lucette VAIRAC.

MM: Hilarion BEVIS-SURPRISE, Alcide DONNAT, Claude KIAVUE, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Jack SAINSILY, Alain SOREZE.

Excusés : Joëlle BARTEBIN, Gustave BYRAM, Aminata ELUTHER, Gilberte FRENAY, Thierry GARGAR, Michel GEOFFROY, Jean-Jacques JEREMIE et Marie-Claude PERNELLE.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Le président et les membres du conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, remercient Monsieur David Janky, directeur des affaires financières, d'avoir apporté les éclairages utiles à la bonne analyse des documents soumis à leur sagacité.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 12 avril 2023 a, sous la présidence de Félix LUREL, émis les observations et avis ci-après.

Le Compte Administratif 2022

S'agissant du Sport, le compte administratif 2022 de la Région Guadeloupe ne permet pas de différencier les crédits aux ligues, aux clubs, aux sportifs de haut niveau, aux déplacements, par exemple.

Le volume de mandatements important correspond au volume de restes à réaliser de l'année précédente. A ce sujet, malgré les efforts de l'administration régionale, il existe toujours un décalage trop important entre le calendrier des instructions/mandatements des aides régionales et l'agenda des ligues ou des sportifs pour la réalisation de leurs projets et objectifs.

Après la réalisation du diagnostic sportif territorial élaboré sous l'égide de la Conférence Régionale du Sport et dans la perspective de la mise en place de la Conférence des financeurs, sur la base des dispositions réglementaires relatives à l'évaluation des politiques publiques, le CCEE propose à la collectivité régionale de prendre l'attache de la Chambre Régionale des Comptes, dont c'est la nouvelle mission, pour évaluer la politique sportive régionale et son financement depuis 2012.

Le Budget Primitif 2023

Dans le domaine de la Culture

Le CCEE accueille très favorablement les efforts consentis par la Région en faveur de la culture. Ce budget primitif 2023 présente, en effet, des mesures nouvelles, attendues et de nature à renforcer la démocratisation de la culture sur le territoire.

Il s'agit notamment, en investissement, de l'aide à l'équipement des structures et au développement des activités culturelles. En fonctionnement, le CCEE salue l'appui conséquent apporté à la formation aux métiers du spectacle, le lancement d'appels à projets de création de spectacle vivant ainsi que le fonds de soutien aux structures culturelles.

Le CCEE note également le soutien apporté à la création et à la production cinématographique. Ce domaine d'expression artistique a permis, au fil des années, l'émergence d'une filière génératrice de métiers, d'emplois et d'activités économiques, notamment dans l'accompagnement des tournages réalisés dans l'archipel.

A ce titre, le Bureau d'accueil des tournages constitue une interface nécessaire pour faciliter les connexions entre les différents intervenants d'une part et assurer la promotion de la destination Guadeloupe auprès des professionnels, d'autre part.

Le CCEE relève dans le BP plusieurs lignes relatives au Bureau d'accueil des tournages allant de 1 000 à 10 000 euros. Il invite la Région à renforcer ces inscriptions par la mise en place d'un véritable service doté des moyens humains et techniques à la hauteur des enjeux précités.

En matière de sport

Le CCEE a du mal à se retrouver dans les différents articles financiers qui ne font pas la différence entre les bénéficiaires et les actions soutenues. Ce qui peut expliquer la difficulté d'apprécier la politique sportive régionale de façon précise.

Toutefois, quelques observations et propositions peuvent être faites.

- a) Musée du sport : le CCEE rappelle son investissement dans ce projet qu'il soutient. Il convient de clarifier et d'objectiver les financements du projet.
- b) Dans le cadre des dépenses pour les rénovations et constructions d'infrastructures sportives (plus de 12 millions inscrits) dont la construction de nouveaux gymnases (Morne à L'Eau, Marie-Galante), le CCEE demande de veiller à livrer des constructions (souvent très coûteuses) avec des normes au minimum nationales, en intégrant la transition écologique, le numérique et les espaces mieux adaptés pour les pratiquants, les personnes en situation de handicap et la presse.
- c) Par ailleurs, le CCEE rappelle sa proposition faite lors du débat sur les orientations budgétaires, pour établir des conventions de cofinancement des équipements avec l'ANS (Agence Nationale du Sport) et le Département. Cela permettrait de planifier de façon consensuelle les priorités pour notre territoire.
- d) Enfin, le CCEE note favorablement que 4,5 millions d'euros sur les 130 millions d'euros du programme REACT-EU sont affectés pour la rénovation des équipements sportifs de proximité et la construction de terrains multisports dans les communes. Afin de tirer le meilleur profit de ces subventions européennes, le CCEE suggère un diagnostic des structures de proximité déjà livrées et d'en tirer les enseignements pour les choix et dépenses à venir. Il s'agit notamment de s'assurer que les choix retenus permettent une cogestion avec un club ou plusieurs clubs de la commune.

En matière d'environnement et de cadre de vie

Le volume des crédits dédiés à l'aménagement du territoire et à l'environnement traduit le rôle majeur de la Région et le souci d'un développement harmonieux du territoire.

En outre, nombre d'interventions d'accompagnement de porteurs de projets publics et privés, concourent à l'aménagement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie. Ces financements sont notamment ventilés dans le chapitre 906 « actions économiques ».

L'attention des conseillers a été retenue sur des financements conséquents relatifs à :

- L'investissement dans les infrastructures touristiques et la montée en gamme de l'hébergement,
- L'aide au développement des zones d'activités de Calebassier et de Fromager.
- L'accompagnement d'opérations communales.

Les éléments constitutifs des économies « verte » et « bleue » participent aussi à l'aménagement du territoire.

Certains postes de dépenses en crédit de paiement, en l'occurrence dans le domaine du cadre de vie, ont alerté les conseillers. C'est le cas en particulier du redémarrage de l'ARSAH (Aide régionale de solidarité à l'amélioration de l'habitat) qui est très attendu, tant par les bénéficiaires que par les artisans. L'inscription de 3 millions d'euros au titre de cette mesure

est accueillie avec satisfaction. Cela bénéficiera à 150 familles - sur les 3000 dossiers en attente.

Quant au transport, le montant prévu pour l'amélioration du réseau de routes nationales paraît insuffisant au regard de l'état de ces infrastructures.

Du reste, le CCEE suggère la mise en place d'une véritable politique de déplacement, coordonnée et intégrant le multimodal de manière extrêmement fine.

Le CCEE note avec intérêt les financements prévus sur différentes lignes budgétaires destinées au ramassage des sargasses, par les collectivités compétentes. Cependant, il s'inquiète du fait que trop souvent, les opérations d'extraction et de stockage s'affranchissent des nombreuses recommandations d'experts.

Le conseil plaide pour le recours à des méthodes de collectes moins agressives pour l'environnement.

Les autres points portés à l'ordre du jour de la présente plénière n'appellent pas d'observation particulière de la part du CCEE.

Je vous remercie.

Basse-Terre, le 12 avril 2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE LA CULTURE DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT FÉLIX LUREL